



## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 juin 2018**

L'an deux mille dix-huit, le sept juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE légalement convoqué à la mairie en séance publique sous la présidence de Bernard COVAREL, Maire.

Date de convocation : 28 mai 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 13 - Présents : 10 - Votants : 11

Etaient présents : Christelle BATAILLER, Mathieu BONNEL, Grégory DI FEDE, Pascal DOMPNIER Frédéric DUPUIS, Nicolas LAMBERT, Françoise ROL, Sébastien ROSSAT, Stéphane TRUCHET.

Procuration : Béatrice CARQUEVILLE à Françoise ROL

Absents : Fernand AUGERT et Nathalie RONCO.

Secrétaire de séance : Nicolas LAMBERT

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 6 avril 2018 – Françoise ROL demande que soit modifié le vote de l'emprunt : il faut lire 11 pour sur 12 conseillers.

### **Rajout à l'ordre du jour :**

Création d'une commission communale « Urbanisme »

Proposition de transfert du marché hebdomadaire hivernal

Avenant à la convention « Touss en Font »

Projet de convention pour le logement des travailleurs saisonniers

Demande d'occupation domaine public par Jérémy GILBERT-COLLET pour la saison d'hiver

### **1- Projet d'implantation sur le terrain « Côte Ratel »**

Présence de M. Patrick PELLETIER, promoteur et de M. Jean-Christophe AYOUD de la SAS (société d'aménagement de la Savoie) pour présenter le montage juridique et financier du projet immobilier sur « Côte Ratel ».

Pas de vote

### **2- Projet de constitution d'un groupement de commandes entre les communes de Fontcouverte-La Toussuire, Villarembert Le Corbier, le SIDEL et le SIVOM des Arves.**

Le marché des navettes s'étant terminé au mois d'avril 2018, il est nécessaire de le renouveler pour les saisons d'hiver 2018/2019 – 2019/2020 – 2020/2021 – 2021/2022 du premier jour d'ouverture des remontées mécaniques jusqu'au jour de fermeture des domaines skiables.

Afin de réaliser des économies d'échelle, le SIDEL est chargé de mener la procédure de passation. C'est un marché de transport de personnes par autocars circulant en navette régulières sur les stations de la Toussuire, du Corbier et entre ces mêmes stations AINSI que dans la vallée des Arves entre St Jean d'Arves et St Sorlin d'Arves et à l'intérieur de ces mêmes stations durant les saisons hivernales.

**Après avoir délibéré**, le Conseil Municipal accepte la constitution de ce groupement de commandes entre les communes de Fontcouverte-la Toussuire, Villarembert-le Corbier, le Sidel et le Sivom des Arves.

**Vote** : à l'unanimité

### **3- Projet de convention de coopération (2018-2020) en vue de la promotion du tourisme du massif des Sybelles dans le cadre d'une répartition de la compétence tourisme non encore stabilisée entre les communes et la communauté de communes cœur de Maurienne Arvan.**

Le maire donne lecture du projet de convention établi entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, les Communes de Fontcouverte-la Toussuire, Villarembert-Le Corbier, St- Jean-d'Arves, St-Sorlin-d'Arves, les offices de tourisme de La Toussuire, Le Corbier, St-Jean-d'Arves, St Sorlin d'Arves, l'Office de tourisme intercommunal de la 3CMA et la Société Sybelles.Ski.

Dans le cadre de leurs compétences respectives, les Parties ont la volonté de développer la visibilité des destinations touristiques présentes sur le territoire, et d'établir une stratégie de promotion touristique cohérente, objectif principal de cette convention, en connexion avec la 3CMA, sur la base d'un programme d'actions défini conjointement pour à terme, aboutir, si possible, à une organisation du tourisme pérenne à l'échelle du Massif.

La Coopération a ainsi pour objet de définir les modalités selon lesquelles les Parties vont collaborer et se coordonner pour atteindre les objectifs qu'elles se sont fixés et mettre en œuvre conjointement le programme d'actions qu'elles ont élaboré.

La Coopération a pour finalité de répondre aux enjeux et besoins exprimés par les Parties sous l'article 2 par la définition d'une stratégie permettant d'atteindre les objectifs assignés en :

- développant un programme d'actions touristiques de nature à valoriser les destinations touristiques du Massif des Sybelles, en lien avec la 3CMA, l'office de tourisme intercommunal et Sybelles.ski ;
- développant la collaboration et la coordination entre les différents acteurs locaux du tourisme et leur personnel, par le biais de la création d'instances de suivi, de réflexion, de concertation et d'élaboration d'outils communs ;
- établissant les bases d'une réflexion préfiguratrice de l'organisation touristique future du Massif des Sybelles.

La Coopération vise également à améliorer les conditions d'accueil et de séjour des touristes sur le Massif des Sybelles, et partant, sur le territoire de chacune des Parties.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré :

**Approuve** cette convention de coopération 2018/2020, **autorise** le Maire à la signer et **désigne** Nicolas LAMBERT en tant que membre titulaire et Christelle BATAILLER en tant que membre suppléant au sein du Comité de pilotage chargé du suivi et de l'évaluation de la convention.

**Vote** : à l'unanimité

### **4 -Etat d'assiette des coupes de bois**

Le martelage des coupes de bois se fera sur la parcelle O de la forêt communale pour un volume présumé réalisable de 382 m3.

**Vote** : à l'unanimité

### **5- Renouvellement d'occupation du domaine public par M. BONNEL Alexis pour l'installation des activités jeux gonflables et trampolines élastiques de l'été 2018.**

Installation d'un parc de jeux gonflables et d'un trampoline élastique sur la parcelle communale située sur la zone du marché. L'indemnité d'occupation est de 2 € le m2, elle s'élèvera à 800 € pour la saison d'été.

**Vote** : à l'unanimité

Nicolas LAMBERT en profite pour présenter les animations de l'été prévues par l'Office du Tourisme (parcours acro branches – panitoire synthétique etc...)

### **6- Personnel communal**

Le Conseil Municipal approuve la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet afin d'intégrer Mme Yumi SHINADA au poste d'adjoint d'animation. Ce poste tient compte de l'évolution de son poste de travail en charge de l'encadrement des enfants.

**Vote** : à l'unanimité

**Information** : Cyrille RIBET, policier municipal est en arrêt pour un mois.

### **7- Décision Modificative**

A la suite de l'accord entre les communes de Fontcouverte-la Toussuire et Villarembert Le Corbier concernant la participation aux dépenses de la classe intercommunale de l'école de La Toussuire des enfants de Villarembert des années 2008 à 2010, le Conseil Municipal décide d'annuler une somme de 81.208,11 €. Une décision modificative sur le budget communal sera prise dans ce sens.

**Vote** : à l'unanimité

### **8-Validation du contrat de prêt auprès de la Banque Postale**

Le Conseil Municipal valide l'emprunt de 750.000 € auprès de la Banque Postale au taux de 1,56 % sur une durée de 19 ans.

**Vote** : à l'unanimité

### **9 -Information sur la cession d'une licence IV**

Le Conseil Municipal approuve la demande de translation de la licence IV détenue par M. Joël BAZET au profit de la société PICOLO dont le siège social est situé dans la galerie marchande basée sur la rue Blanche et représentée par M. Nicolas MOLLARET.

**Vote** : à l'unanimité

### **10-Création d'une commission d'urbanisme communale**

Le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de créer une commission municipale d'urbanisme. Cette commission a le plus souvent pour rôle de suivre l'élaboration du PLU. C'est pourquoi, afin d'accompagner l'opération de révision du Plan Local de la Commune, cette commission serait très utile.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte les candidatures de Messieurs Pascal DOMPNIER, Grégory DI FEDE, Nicolas LAMBERT, Stéphane TRUCHET, Françoise ROL et Bernard COVAREL comme membres de cette commission.

**Vote** : à l'unanimité

### **11-Projet de transfert du marché hebdomadaire hivernal de la Toussuire**

Le marché hebdomadaire artisanal de l'hiver se situe sur l'emplacement de la parcelle communale n° AC85 au lieu-dit « Les Plans » et a lieu tous les vendredis de la saison d'hiver de 7 h à 19 h. Cet emplacement sert également de parkings de stationnement les autres jours de la semaine et il est très difficile de faire enlever les voitures le vendredi.

Une réflexion participative est engagée afin de transférer ce marché du vendredi sur le parking des bus. Une enquête a été réalisée auprès des commerçants et un courrier a été envoyé au Président du Syndicat des marchés des pays de Savoie.

Le Conseil Municipal approuve le transfert du marché de la parcelle AC85 sur le parking des bus. Ce transfert est justifié par le nombre limité de places de parking sur la Toussuire.

**Vote** : à l'unanimité

Hervé VIDAL fait remarquer le non-respect des horaires des commerçants ambulants ;

### **12-Avenant à la convention avec l'Association « Touss en Font »**

Afin de régler les factures antérieures de l'Association « Touss en Font » représentant des frais d'avocat (17348.91 €), du matériel enfants (2500 €) et du renouvellement des logiciels et matériels informatique (5483.40 €), le Conseil Municipal valide la subvention complémentaire de 25.334 €. Un avenant à la convention sera établi.

**Vote** : à l'unanimité

### **13-Demande d'occupation du domaine public pour l'activité « moto neige » de l'hiver 2018/2019**

M. GILBERT-COLLET Jérémy renouvelle sa demande d'occupation d'un terrain communal pour exercer son activité de motoneiges enfants. Le tarif de location est fixé à 8 % du chiffre d'affaire.

**Vote** : à l'unanimité

#### **14- Lancement de l'élaboration de la convention pour le logement saisonnier**

Par courrier en date du 21 septembre 2017, la Direction Départementale des Territoires impose l'obligation d'établir une convention pour le logement des travailleurs saisonniers au plus tard le 28 décembre 2018. Cette convention doit comprendre un diagnostic des besoins en logement des travailleurs saisonniers. Elle fixe les objectifs et les moyens d'action à mettre en œuvre pour les atteindre, dans un délai de trois ans à compter de sa signature.

Si la commune n'a pas conclu la convention dans un délai de deux ans à compter de la promulgation de la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016, le représentant de l'Etat peut suspendre, jusqu'à la signature de la convention, la reconnaissance de commune touristique. C'est pourquoi, le Maire, après avoir pris contact avec la société AGATE, du pôle aménagement et urbanisme propose que cette dernière accompagne la commune dans la réalisation de cette opération. Le conseil municipal, après en avoir délibéré : accepte la proposition du maire de recourir aux services de l'Agence alpine des Territoires pour un montant de de 3.289,44 €. Cette enquête sera réalisée en partenariat avec l'Office du Tourisme.

**Vote** : à l'unanimité

#### **15-Mise en place d'un conseiller municipal délégué**

Le Conseil Municipal, considérant que pour permettre un bon suivi des travaux sur la station de la Toussuire et du suivi du déneigement de la station, il est nécessaire de nommer un conseiller délégué en la personne de Sébastien ROSSAT.

Son indemnité sera prise dans l'enveloppe globale des indemnités des adjoints. Elle représente 3,75 % de l'indice terminal de la fonction publique. Le montant est de 144,28 € mensuel.

**Vote** : à l'unanimité

Informations diverses

**Montant du SPIC** pour la commune : 118.377 € -

**Logement des gendarmes au poste du Corbier** : Un courrier a été fait par le SIDEL au Président de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne pour la prise en charge par la 3CMA du logement des 6 gendarmes mobiles en poste en Corbier, en cohérence avec les statuts de la communauté de communes.

**Bilan du cinéma** : Le total des spectateurs sur toute la saison est de 7.220 avec un chiffre d'affaires de 40.212 €. Il y a eu 11 séances supplémentaires à 15 h au vu de la météo. En résumé la saison 2017/2018 s'est très bien passée.

**Commission sentiers** : voir remise en place des panneaux d'indication.

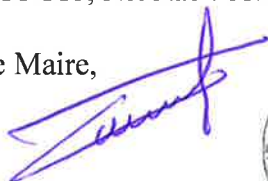
Demande d'une éventuelle prise en charge des frais de scolarité au Conservatoire de musique de St Jean de Maurienne par Mme COYNEL Elodie.

Le Conseil ne se prononce pas et demande une prise de renseignement auprès de la 3CMA.

Après renseignement, la 3CMA intégrera cette prise d'intérêt communautaire au 01/01/2019.

Parking de la Toussuire ; une première réunion a lieu le 14 juin 2018 sur la station en présence de Mathieu BONNEL, Bernard COVAREL, Grégory DI FEDE, Pascal DOMNIER, Frédéric DUPUIS, Nicolas LAMBERT, Sébastien ROSSAT, Stéphane TRUCHET.

Le Maire,



Bernard COVAREL

